



ASSOCIATION REGIONALE d' ATTELAGE de PICARDIE

Association Loi de 1901

Siège social : à BARON (60)

Secrétariat : 641 rue de Paris, 60170 RIBECOURT DRESLINCOURT

Téléphone : 03.44.76.73.85 / Télécopie : 03.44.76.28.90 / e-mail : trangjf@aol.com

Site Internet : <http://www.arap.fr>

Buts de l' Association :

- Promouvoir l'attelage sous toutes ses formes
- Organiser des concours et des manifestations d'attelage
- Réunir les passionnés de l'attelage de compétition et de loisir et les informer (bulletin d'information diffusé aux adhérents 5 à 6 fois par an)
- Former, conseiller, les meneurs, grooms, organisateurs de concours, juges, commissaires de pistes, bénévoles, etc...ou futurs meneurs, grooms, ...
- Faire passer des examens agréés par la Fédération Française d'Equitation
- Etre un interlocuteur reconnu auprès des administrations, instances sportives, etc...

Président de l' Association :

- Monsieur François EVRARD

à découper et à renvoyer au Secrétariat de l' Association

DEMANDE D' ADHESION 2008

Civilité : Monsieur Madame Mademoiselle Association

Nom : Prénom : date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Fax : GSM : e-mail :

solicite son adhésion (ou le renouvellement de l'adhésion de l'année précédente) à l'
ASSOCIATION REGIONALE D' ATTELAGE de PICARDIE pour l'année 2008 (du 1/11/07 au 31/10/08)

COTISATION : (cochez la mention choisie)

- Membre bienfaiteur : 76,00 €
- Membre adhérent : 42,00 € (obligatoire si association)
- Membre sympathisant : 26,00 € (minimum par personne physique uniquement)

LICENCES : (cochez la mention choisie) ➔ à noter que la licence est valable de la date de la demande au 31/12/2008
Si vous demandez une licence sans être adhérent à notre Association, un coût supplémentaire de 5 euros sera demandé par licence pour frais de gestion et de suivi de notre secrétariat.

Licence de pratiquant :

- Moins de 18 ans (dans l'année : né(e) après le 1/1/1990) : 25,00 €
- Plus de 18 ans (dans l'année : né(e) avant le 31/12/1989) : 36,00 €

Licence de compétition (obligatoire pour faire des concours, elle s'ajoute à la licence de pratiquant)

- Club gratuite
- Amateur (ex-amateur 4 et 3) 70,00 €
- Pro (ex-Pro 2) 320,00 €

n'oubliez pas de faire remplir le **certificat médical** par votre médecin
et l'**autorisation parentale** est obligatoire pour les enfants mineurs

date :

Signature :

fait à :

en signant ce document, l'adhérent reconnaît accepter le règlement intérieur et les statuts de l' Association Régionale d'Attelage de Picardie



Chèque à l'ordre de l' **ARAP** à joindre à cette demande d'adhésion

Statuts et règlement intérieur fournis sur demande écrite auprès du secrétariat de notre Association